

**Projet de loi concernant l'acquisition
par l'État de propriétés minières dans le bassin
houiller de Westphalie.**

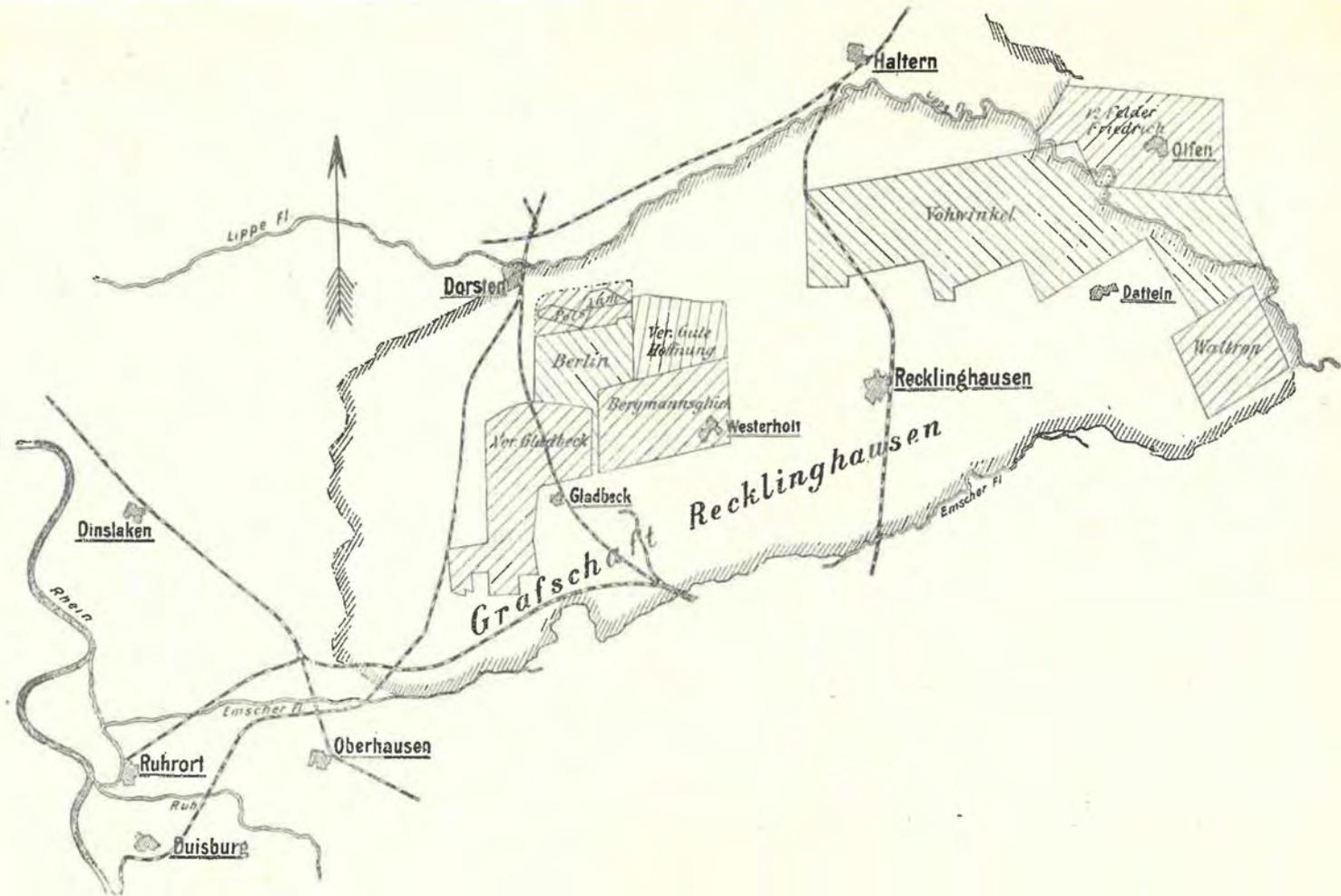
[33338 (4356)]

La découverte de gisements houillers à grande profondeur dans notre province de Limbourg, et certaines des idées émises à ce sujet, relatives à l'exploitation par l'État, tout au moins d'une partie de ces gisements, donnent un double intérêt au projet du Gouvernement allemand d'agrandir son domaine minier, par l'acquisition de concessions houillères dans le Nord de la Westphalie, entre l'Emscher et la Lippe, et même au Nord de cette dernière rivière.

Il est à remarquer que, pour une partie au moins des concessions dont il s'agit, la profondeur est très considérable, le terrain houiller ayant été atteint sous des épaisseurs de 650 à 850 mètres de morts-terrains.

L'importance de la question et l'intérêt qu'elle présente à divers points de vue nous engageant à reproduire dans nos *Annales*, le *Projet de loi* ainsi que son *Exposé des motifs*.

Nous y joignons une réduction de la carte donnée par le *Gluckauf*, dans sa livraison du 22 février dernier, et indiquant la situation des concessions.



PROJET DE LOI.

NOUS, GUILLAUME, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., ordonnons, avec l'assentiment des deux Chambres du Landtag de notre monarchie, ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Une somme de 58 millions de marks est mise à la disposition du Gouvernement afin d'acquérir :

1° Une concession de 24 mesures minières, située dans les arrondissements de Recklinghausen et de Luddinghausen, offerte par les héritiers Vohwinkel :

2° La mine de houille de Waltrop, à Waltrop ;

3° Toutes les parts de propriété (*Kuxe*) des sociétés de « Gladbeck », « Bergmannsglück », Gute « Hoffnung » et Berlin » ;

4° La concession de houille de Potsdam, appartenant à la Société « Deutscher Kaiser », de Hamborn, ainsi que les droits et prétentions à une concession de houille résultant pour la même société de sondages situés entre les concessions de Potsdam et de Berlin.

Dans la somme susdite sont compris les frais accessoires entraînés par cet achat, les dépenses de premier établissement et de mise en exploitation des mines jusqu'au 31 mars 1903.

ART. 2. Le Gouvernement est autorisé à émettre des obligations pour le montant de la somme indiquée à l'article 1^{er}.

Le Ministre des finances déterminera la date, le taux de l'intérêt et les autres conditions de l'émission des obligations. En ce qui concerne la gestion et l'amortissement de cet emprunt, les prescriptions des lois du 19 décembre 1869 et du 8 mars 1897 sont applicables.

ART. 3. Le Ministre des finances et le Ministre du commerce et de l'industrie, sans préjudice de l'article 2, 2°, sont chargés de l'exécution de la présente loi.

ART. 4. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les mines de houille que possède actuellement l'État prussien sont situées en grande partie à proximité des frontières Est et Ouest du pays, dans la Haute-Silésie et sur la Saar, tandis que les propriétés minières du fisc à l'intérieur sont proportionnellement sans importance ; ce sont celles d'Ibbenbühren, de Bersinghausen, sur le Deister, et d'Obernkirchen (cette dernière en communauté avec le prince de Schaumburg-Lippe).

Dans le bassin westphalien proprement dit, c'est-à-dire entre la Ruhr et la Lippe, il n'y a pas jusqu'ici de mines fiscales.

L'administration des chemins de fer de l'État prussien a consommé en 1900, 5,554,618 tonnes de houille, se répartissant comme suit :

Haute-Silésie . . .	2,191,972
Basse-Silésie . . .	177,041
Saarbrück . . .	350,017
Aix-la-Chapelle . . .	128,220
Westphalie . . .	2,694,820

On voit par ces chiffres de quelle importance est le charbon de la Ruhr pour l'exploitation des chemins de fer de l'État. La plus grande partie de cette énorme consommation est fournie actuellement par le syndicat des charbonnages rhéno-westphaliens. Il est à peine nécessaire de rappeler à quelles difficultés s'est heurtée, en 1900 et 1901, l'administration des chemins de fer pour se procurer du charbon ; elle s'est vue obligée de faire aux mines de l'État, dans la Silésie et à Saarbrück, un appel dépassant fortement toutes les prévisions.

Il serait donc du plus grand intérêt, pour l'administration des mines fiscales comme pour celle des chemins de fer, que cette dernière pût se procurer, au moins en partie, à des mines de l'État, l'appoint indispensable en charbons westphaliens.

D'autres arguments encore militent en faveur de l'acquisition de mines par l'État en Westphalie. Les grandes entreprises industrielles ont une tendance de plus en plus marquée et justifiée par l'expérience de ces dernières années, à s'affranchir, en ce qui concerne leur consommation de combustibles, des entraves qui peuvent résulter, pour leur exercice, de l'état du marché.

Le fisc, en qualité de principal consommateur, a aussi le droit de s'assurer la même indépendance, afin de se mettre en état de maintenir, même en cas de pénurie de charbon, le trafic des chemins de fer et de fournir à l'Empire, en partie du moins, le combustible nécessaire à la flotte allemande.

Propriétaire et exploitant de mines en Westphalie, le fisc serait à même d'exercer une certaine influence sur les cours des charbons, ce qui serait profitable à la généralité et à l'État lui-même en tant que consommateur.

Enfin, le Sud de l'Allemagne consomme aussi des charbons de la Ruhr, que les mines fiscales de Saarbrück pourraient aisément se charger de fournir à leur clientèle, non sans en tirer un certain profit.

Telles sont les considérations qui portent à examiner de près la question posée depuis plusieurs années de l'acquisition de charbonnages par l'État en Westphalie.

En poursuivant ce projet, le Gouvernement n'a pas l'intention d'accaparer l'industrie minière en Westphalie ou de restreindre le champ de l'activité privée ; cependant il ne faut pas perdre de vue que l'importance des propriétés à acquérir doit être proportionnée au but à atteindre.

Pour se rendre propriétaire de mines, il y a trois moyens :

1^o Procéder à des sondages dans un domaine entièrement franc et faire valoir les droits d'inventeur ;

2^o Acquérir des terrains concédés, non encore mis en exploitation, ou des terrains reconnus concessibles par des sondages ;

3^o Acquérir des mines en pleine exploitation.

Le premier mode paraît à première vue le plus naturel et le moins coûteux ; dans le cas présent, il n'est malheureusement pas pratique, tout le territoire sous lequel le terrain houiller se trouve à moins de 1,000 mètres de profondeur est déjà circonscrit par un réseau de sondages ou a fait l'objet de demandes de concessions ayant droit de priorité, de sorte que l'appât est maigre pour de nouvelles recherches.

Le dernier moyen est sans conteste celui qui conduit le plus rapidement au but, mais aussi le plus cher.

L'enfoncement d'un puits n'est jamais exempt de chances d'insuccès ; on paiera donc pour un gisement déjà recoupé par des puits, par suite de la certitude acquise, un prix bien plus élevé que pour un gisement auquel on n'a pas encore accès. Le prix s'accroîtra dans la mesure où des travers-bancs ou d'autres travaux de reconnaissance auront démontré que les circonstances sont favorables à une exploitation économique. Ajoutez à cela que les bénéfices réalisés dans ces dernières années ont donné aux charbonnages en activité une valeur extrêmement élevée et qui se maintient encore relativement malgré le changement survenu dans la situation industrielle. On peut l'attribuer à la confiance qu'inspire le Syndicat des charbons et au pouvoir qu'on lui prête d'aider ses membres à traverser la crise et de contribuer efficacement à ramener des temps meilleurs pour l'industrie houillère. Bien qu'on ne puisse s'attendre d'ici à plusieurs années à des dividendes de 13 à 30 0/0, comme plusieurs sociétés en ont distribué en 1899 et 1900, cependant le cours des valeurs minières se maintient assez haut, grâce à l'espoir que l'on conserve de voir reparaître, fût-ce même tardivement, ces gros revenus.

Ces considérations font paraître plus rationnelle l'acquisition de terrains concédés non encore mis en exploitation.

Le fisc a entamé des négociations par personne interposée au sujet des domaines suivants (voir la carte ci-jointe) :

1^o Les héritiers Vohwinkel ont offert un domaine de 40 mesures normales (218 hectares 90 ares, § 27 de la loi générale sur les mines de 1865) dont une partie est concédée et le droit à la concession du restant est acquis par suite de découvertes.

Ce domaine est situé sur le bord septentrional des concessions accordées jusqu'ici. La puissance des morts-terrains y est de 650 à 850 mètres. On peut admettre avec une quasi-certitude l'existence de toutes les couches des divers étages de la formation westphalienne ; jusqu'à la profondeur de 1,500 mètres, on rencontrerait d'abord les charbons flamants, puis les charbons à gaz et une partie des charbons à coke. Les couches sont plissées en selles et fonds de bateau et insuffisamment reconnues pour permettre d'évaluer la réserve de charbon qu'elles renferment. On peut s'en faire une idée approchée en admettant que l'on trouve suivant une même verticale :

le faisceau des houilles à longues flammes.	32 ^m 80
Id. des houilles à gaz	10 ^m 61
la moitié du faisceau des houilles grasses	11 ^m 59
	55 ^m 00

Pour tenir compte de ce qu'une partie du domaine se présente dans des conditions peu favorables, réduisons de 2,189,000 à 2,000,000 de mètres carrés la

surface d'une mesure normale ; chacune de celles-ci renfermera 110 millions de tonnes de charbon, chiffre qu'il convient de réduire à 80 millions en prévision des failles, piliers et des pertes dans l'exploitation. Les 40 mesures renfermeraient donc une richesse en charbon de 3,200 millions de tonnes ;

2^o Il est offert en outre par les héritiers Vohwinkel, un groupe de 12 mesures minières à l'Est du précédent, désigné sous le nom de *Friedrich*, et dont la contenance peut être évaluée d'après la même méthode que précédemment. La mise en exploitation de ces 52 mesures exigerait, eu égard à l'épaisseur considérable des morts-terrains, l'établissement de 12 sièges d'extraction ; ceux-ci ne seraient pas installés simultanément mais successivement ; chacun d'eux exigera dix à douze ans pour son plein développement, et six ou sept ans avant de commencer à rétribuer le capital immobilisé. Les quantités de houille contenues dans ces premiers domaines doivent donc être considérées surtout comme une réserve pour l'avenir.

3^o On offre de vendre également la concession de Waltrop, située au Sud des précédentes et comprenant 8 1/2 mesures. L'épaisseur des morts-terrains n'est que 400 à 500 mètres, et l'on peut admettre qu'il suffira de descendre à la profondeur de 1,300 mètres pour trouver les 80 millions de tonnes par mesure normale évaluées comme ci-dessus.

La mine de Waltrop pourrait être exploitée par deux sièges, qui commenceraient à extraire avec profit dans cinq ans et seraient en pleine production dans une dizaine d'années.

4^o En vue de faire rapporter au plus tôt un intérêt, même modeste, aux capitaux que demandera la création par l'État, d'une exploitation minière, il convient d'acquérir, outre les domaines 1 à 3, un charbonnage dont les installations soient terminées ou à peu près. Dans ce but, des négociations ont été ouvertes au sujet des mines de « Gladbeck » et « Minister Achenbach ». Cette dernière a été enlevée par la firme Stumm.

Reste donc offert le charbonnage de Gladbeck, comprenant une concession de 13 mesures normales, avec les concessions immédiatement voisines de *Bergmansglück* (9 mesures), *Gute Hoffnung* (5 mesures), *Berlin* (6 mesures) et *Potsdam* (1 mesure) et en outre les droits, résultant des découvertes de deux sondages, à la concession d'un terrain compris entre les concessions prénommées.

Dans la concession de Gladbeck se présente une selle qui se relève assez haut pour que l'on trouve au milieu du champ d'exploitation les charbons gras à peu de distance des couches inférieures de charbon à gaz, tandis que dans le Sud celles-ci sont surmontées par les charbons à longue flamme.

La pente des couches du terrain houiller est généralement faible ; sur le versant Sud de la selle, la stratification est même presque horizontale. Des résultats acquis dans les mines voisines, on déduit que Gladbeck renferme jusqu'à la profondeur de 1,000 mètres, une provision de charbon de 243 millions de tonnes.

Deux sièges d'extraction ont été installés ; les quatre puits sont creusés jusqu'au terrain houiller. A chaque siège, l'un des puits est installé pour deux machines d'extraction ; l'autre est destiné provisoirement à l'aérage ; ses dimensions permettront de le faire servir plus tard à l'extraction. On a creusé les accrochages et les galeries de contour, ainsi qu'une chambre pour la machine d'épuisement souterraine. Partant des puits, on a creusé respectivement 250 et 550 mètres de travers-bancs qui ont pleinement confirmé les hypothèses faites au sujet du gisement.

Les installations de la surface, en partie achevées, en partie en construction, répondent aux progrès techniques les plus récents.

Aux puits nos I et II, le chassis à molettes et les bâtiments pour deux machines d'extraction sont construits, une des machines fait actuellement le service. Le triage est installé immédiatement près du puits et en construction.

La salle des machines comprendra : deux compresseurs de 600 mètres cubes, dont un actuellement en marche; une station centrale d'électricité et un transport de force de 3,000 chevaux pour l'épuisement, le triage, les ateliers et l'éclairage.

Les bâtiments des magasins, des ateliers et de la condensation centrale sont à peu près terminés. Le lavoir à douches pour 2,000 ouvriers est déjà en usage. Le nombre des chaudières à vapeur correspond aux besoins actuels et l'on a réservé suffisamment de place pour l'augmenter. L'aéragé est assuré par un ventilateur muni d'une machine de réserve. En outre, la mine possède une briqueterie pouvant fournir annuellement 5 millions de briques, un raccordement à la gare de Bottrop, et dans celle-ci des voies de garage et de formation.

On a prévu aussi l'établissement d'un lavoir et de fours à coke.

Les installations des puits n° III et IV sont semblables à celles du siège I et II, à l'exception de la station centrale d'électricité, qui suffira pour les deux sièges.

Sept maisons d'employés et soixante-neuf maisons d'ouvriers, chacune pour quatre ménages, forment le noyau de trois colonies ouvrières qui pourront occuper 300 hectares de terrain.

La concession de *Bergmannsglück* est limitrophe des charbonnages *Schlägel und Eisen* et *Hugo*, et à en juger par les résultats de ces derniers, c'est une des plus riches de tout le district de Dortmund. Il conviendra d'y installer, à bref délai, un siège d'extraction pour la mettre à fruit.

L'exploitation des concessions de *Gute Hoffnung*, *Berlin* et *Potsdam* serait réservée pour l'avenir.

Les concessions ci-dessus énumérées, situées dans l'arrondissement de Recklinghausen, constituent un domaine minier de 96 mesures normales, supérieur à celui des plus importantes sociétés de la Westphalie (1).

Si l'Etat accepte les offres de vente qui lui sont faites, les concessions énumérées aux 1^o, 2^o, 3^o et celle de Potsdam du 4^o deviendront immédiatement sa propriété. En ce qui concerne les autres, il est plus simple et plus rapide, au lieu d'acheter les mines mêmes, d'acquérir les titres des sociétés propriétaires. Dans ce but des négociations ont été ouvertes avec le principal intéressé qui s'est engagé à livrer au fisc toutes les parts (*kuxe*) alors en sa possession (c'est-à-dire, 979 *kuxen* de Gladbeck, 890 de Bergmannsglück, 831 de Gute Hoffnung et 656 de Berlin). En outre, il a entrepris d'acquérir le restant des *kuxe* en vue de les remettre au fisc, autant que possible pour le 1^{er} avril de cette année.

Il n'y a aucune raison de douter qu'il ne réussisse à tenir ses engagements. Au reste, il n'y aurait aucun inconvénient à ce que le fisc ne soit provisoirement que sociétaire dans l'entreprise.

Un capital de 58 millions est nécessaire pour l'acquisition des propriétés et pour couvrir les frais d'installation et d'exploitation jusqu'au 31 mars 1903.

(1) 21,014 hectares 40 ares. La Société de Gelsenkirchen possède 80 mesures normales, celle de Harpen 60, Hibernia 30, König Ludwig 17,

RÉGLEMENTATION DES MINES, ETC., A L'ÉTRANGER 609

Il se décompose comme suit :

Achat des domaines Vohwinkel	11,960,000 00 marks.
Achat de la mine Waltrop	3,075,000 00 —
Achat des <i>Kuxe</i> de Gladbeck, Bergmannsglück, Gute Hoffnung et Berlin, de la concession de Potsdam et des droits acquis par deux sondages entre les terrains précédents . . .	36,677,892 09 —
Installation est mise en exploitation jusqu'au 31 mars 1903, des mines de Gladbeck, Berg- mannsglück et Waltrop	6,016,735 99 —
Frais accessoires (intermédiaires, timbres, . actes notariés, etc.)	270,371 92 —
	58,000,000 00 marks.

Quant à la question de rémunération de ce capital, il faut remarquer d'abord que les concessions du Nord, ainsi que celles de Gute-Hoffnung, Berlin et Potsdam, constituant une réserve pour l'avenir, il suffira de prévoir pour les sommes qui y seront consacrées, un intérêt de 3 1/2 %, taux actuel des emprunts d'Etat.

Pour faire fructifier la somme restante, qui s'élève à 32,302,467 marks, il est nécessaire d'achever l'installation des deux fosses de Gladbeck, d'entreprendre immédiatement le creusement de puits à Waltrop et à Bergmannsglück. Le premier point exigera une mise de fonds de 2 1/2 millions; l'installation de chacun des deux sièges d'extraction prévus coûtera environ 9 millions, qui devront être versés pendant la période 1902-1908.

L'exposé des motifs examine ici comment seraient réparties les dépenses qui, à partir de 1903, incomberont au budget de l'administration des mines et comment se développerait jusqu'en 1915, la production des trois charbonnages projetés. Il conclut qu'en comptant sur un bénéfice de 1 mark par tonne de houille, ce qui est inférieur à la moyenne des bénéfices réalisés pendant ces douze dernières années, par les grands charbonnages westphaliens, l'exploitation se suffirait à elle-même à partir de 1908; en 1915, les trois mines produiraient ensemble 4 millions de tonnes annuellement et les bénéfices réalisés jusqu'alors compenseraient les dépenses exigées pour leur développement depuis 1902. A partir de 1915, le bénéfice annuel de 4 millions de marks constituerait un intérêt de 4.9 % du capital total engagé. Si l'on fait abstraction du prix d'achat des concessions tenues en réserve, en déduisant du bénéfice annuel de 4 millions l'intérêt à 3 1/2 % de cette somme, on trouve 5.64 % pour le revenu du capital absorbé par les trois mines mises en exploitation.

Dans ces conditions et pour des motifs d'intérêt général exposés au début, l'acquisition par l'Etat, des mines offertes, paraît opportune.

Sans doute, toute entreprise minière comporte certains risques pouvant dans

l'hypothèse la plus défavorable renverser toutes les prévisions. Cependant, l'histoire de l'industrie houillère en Westphalie montre que les grandes entreprises ont une certaine garantie de succès, en ce que les circonstances malheureuses qu'on peut rencontrer d'un côté sont compensées ailleurs par d'autres plus favorables.

Une plus forte rémunération du capital peut s'obtenir en augmentant le nombre des sièges d'extraction, ce qui, d'autre part, retardera le moment où les dépenses seront couvertes par les bénéfices.

Enfin, il faut remarquer que c'est probablement la dernière occasion favorable qui soit offerte d'acquérir en Westphalie des domaines aussi importants d'un seul complexe.

Les anciennes sociétés ont une tendance à augmenter encore leurs propriétés minières et l'on peut prévoir avec certitude que, dans le cas où l'Etat déclinerait les propositions qui lui sont faites, les concessions en question tomberont morcelées en différentes mains. Aussi, les vendeurs ont-ils refusé d'une façon absolue, de s'engager pour une date postérieure au 1^{er} avril.